

# PROCES VERBAL

## COMITE SYNDICAL DU 14 mars 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 14 mars à 18 heures 30, le comité syndical du syndicat mixte Baie de Somme 3 Vallées, légalement convoqué le 8 mars 2019, s'est réuni dans l'espace de conférence Max Lejeune de l'immeuble Garopôle sous la présidence de Nicolas DUMONT

Etaient présents : Isabelle ALEXANDRE, Pascal BAHU, Alain BAILLET, Carole BIZET, Franck BOUCHEZ, Jean-Pierre BOUDINELLE, Jeanine BOURGAU, Michel BOUTIN, Robert DEBRAY, Emmanuel DELAHAYE, Bernard DELATTRE, Frédéric DELOHEN, Philippe DESCAMPS, Evelyne DORLEANS, Mathieu DOYER, Nicolas DUMONT, Joël FARCY, Guy HAZARD, Dominique HENOCQUE, Vincent HETROY, Claude JACOB, Éric KRAEMER, Jean-Pierre LAVAL, Annie-Claude LEULIETTE, Christophe MENNESSON, Eric MOUTON, Patricia POUPART, Laurent PRUVOT, Jean-Claude ZBOROWSKA

Etaient absents ayant donné pouvoir : Jocelyne MARTIN à Isabelle ALEXANDRE, Pascal LEFEBVRE à Guy HAZARD, Fabrice FRION à Claude JACOB, Loïc BINARD-LAURENT à Christophe MENNESSON

Monsieur le Président ouvre la séance et propose de désigner Claude Jacob en qualité de secrétaire de séance conformément aux textes en vigueur.

### **1/ Débat d'Orientation budgétaire 2019**

Nicolas Dumont détaille les documents remis aux délégués à l'appui de la convocation.

Il rappelle la principale difficulté à laquelle se heurte le syndicat, le versement de la cotisation statutaire du Département conditionné à la signature d'une convention de prestations de services avec le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard.

Cette mesure prive Baie de Somme 3 Vallées de ressources nouvelles pour 2019.

L'Etat et la Région n'apporteront leur soutien entier qu'à la labellisation qui ne sera obtenue qu'en début d'année 2020.

De ce fait, le budget prévisionnel de Baie de Somme 3 Vallées, toutes missions confondues, pour l'exercice 2019, connaît un déséquilibre de 226 000 €.

Alors que les derniers efforts avant la labellisation portent leurs fruits, puisque la très grande majorité des communes sont en train de délibérer en faveur de la création du Parc, le manque de moyens financiers accordés au syndicat, pénalise l'ensemble des actions qu'il porte.

Le Président propose donc d'inscrire des crédits de fonctionnement à minima y compris pour les concours divers apportés aux associations partenaires afin de passer le cap difficile de l'année 2019.

Messieurs Dumont, Baillet et Boutin remercient par ailleurs l'équipe pour sa mobilisation et le travail accompli.

Après avoir entendu l'exposé de M le Président, le comité syndical prend acte du fait qu'un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice 2019 a bien eu lieu.

## 2/ Tableau des effectifs

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et son article 34 qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Après en avoir délibéré, le comité décide à l'unanimité :

- d'adopter le tableau des emplois proposé ainsi qu'il suit :

Cadre ou emploi	FILIERE	Permanent/non permanent	Catégorie	Effectif	Durée totale de service
INGENIEUR EN CHEF	TECHN	Permanent	A	1	35H
INGENIEUR	TECHN	Permanent	A	3	35H
ADJOINT TECHNIQUE	TECHN	Permanent	C	1	15H
ATTACHE PRINCIPAL	ADM	Permanent	A	1	35H
ATTACHE	ADM	Permanent	A	4	35H
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADM	Permanent	C	1	35H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> classe	ADM	Permanent	C	1	35H
ANIMATEUR PRINCIPAL	ANIM	Permanent	B	1	35H
ANIMATEUR	ANIM	Permanent	B	1	35h
INGENIEUR	TECHN	Non permanent	A	2	35H
ATTACHE	ADM	Non permanent	A	1	35H
REDACTEUR	ADM	Non permanent	B	1	35H
AGENT TECHNIQUE	TECHN	Non permanent	C	1	7H
CUI				2	
CAV				1	
EMPLOIS CDD				3	

## 3/ Régime indemnitaire

- Vu l'arrêté n°TD-ND/1.2014 en date du 20 janvier 2014 portant sur les modalités de répartition du régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées,

- Vu la délibération n°VP/CS.15.18 du 14 décembre 2018 sur la mise en place de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions, d'Expertises et d'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Vu le décret n°2018-1119 du 10 décembre 2018 reportant la transposition du RIFSEEP aux cadres d'emplois territoriaux des ingénieurs et des techniciens au 1<sup>er</sup> décembre 2020,

Après en avoir débattu, le comité syndical décide à l'unanimité :

- de modifier le régime indemnitaire des personnels de la filière technique ainsi qu'il suit :
  - ° les ingénieurs en chef bénéficieront de l'indemnité de performance et de fonctions (IPF)
  - ° les ingénieurs bénéficieront de l'indemnité spécifique de service (ISS), de l'indemnité de permanence et de la prime de service et de rendement (PSR)

#### **4/ Adoption de l'avenant à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'art et d'histoire.**

- Vu la réunion du comité de pilotage du 20 décembre 2018 proposant la création d'une ligne budgétaire de 2 000€ pour la mise en place d'actions culturelles, sans modifier le montant des cotisations des communes contributrices et du Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées
- Vu le projet d'avenant proposé

Après en avoir débattu le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant pour 2019 à la convention de partenariat relative à la mise en œuvre de la candidature du territoire au label Pays d'Art et d'Histoire
- d'autoriser le Président à le signer ainsi que tous documents afférents à la démarche d'obtention du label Pays d'Art et d'Histoire.

#### **5/ Adoption du projet de contrat de rayonnement touristique**

Patricia Poupart présente le cadre général des contrats, proposé par la Région Hauts-de-France puis passe la parole à Fabien Roche en charge de ce dossier à la Région et François Brasseur, pour détailler le contenu du contrat élaboré pour l'espace de rayonnement touristique Baie de Somme Picardie Maritime.

Nicolas Dumont souligne l'importance de s'engager dans des démarches convergentes avec les différents partenaires, afin de développer l'économie et le tourisme local.

Ce contrat permet de fédérer autour d'une même stratégie de développement et d'obtenir à terme des financements supplémentaires.

L'observatoire attendu rendra possible la comparaison des résultats entre la Baie de Somme et ceux des autres territoires. Le tourisme représente 6500 emplois non délocalisables. Ce contrat est un bon outil qui permet d'être encore plus forts.

Dominique Henocque demande de faire attention à ce que toutes les communes se sentent concernées.

Nicolas Dumont indique que toutes peuvent être impliquées car chacune dispose de richesse.

Emmanuel Delahaye souligne l'évolution du tourisme rural ; il s'inquiète de la dynamique de création d'emplois qui ne peuvent être pourvus actuellement pour la restauration et l'hôtellerie.

Nicolas Dumont insiste sur les efforts que doit accomplir la branche de l'hôtellerie – restauration pour améliorer son attractivité.

La question de logement notamment demeure très importante.

Laurent Pruvot indique que dans son entreprise, 50% des salariés disposent d'un logement.

Emmanuel Delahaye considère que la population de Picardie Maritime n'a pas encore entamé sa mutation vers les emplois de services et du tourisme et demeure encore trop ancrée sur les secteurs de l'industrie de de l'agriculture.

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L-1111-4,
- Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L.131-1 à L.131-10,
- Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République,
- Vu la délibération n°20180766 de la commission permanente du Conseil Régional en date du 29 mai 2018 relative à « l'appel à manifestation d'intérêt « Espace de rayonnement touristique » : lauréat de la première vague de candidatures »
- Vu le projet de contrat de rayonnement touristique élaboré par les partenaires de l'espace de rayonnement,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le comité syndical décide à l'unanimité :

- d'approuver le contrat de rayonnement touristique « espace de rayonnement Baie de Somme Picardie Maritime » 2019-2021 entre la Région des Hauts de France, la Communauté de Communes du Vimeu, la Communauté de Communes des Villes Sœurs, la Commune de Fort-Mahon-Plage, le Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées, le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard, le Comité régional du tourisme et des congrès des Hauts de France, Somme Tourisme, l'agence de développement et de réservation du tourisme de la Somme, l'Etat représenté par la Directrice régionale de la DIRECCTE,
- d'autoriser le Président à effet de signer tous les actes juridiques, administratifs, et financiers correspondants.

## **6/ Information sur le dossier : « approbation de la charte »**

Mathieu Doyer rappelle le très bon déroulement de l'enquête publique d'août 2017 puis évoque l'année 2018 où la procédure n'a pas avancé compte-tenu des tergiversations du Département sur les modalités de son financement au projet de Parc.

Depuis 2017, le Département a diminué son aide financière, la Région également.

Il redoute de ne pas voir aboutir la labellisation de Parc du fait du manque d'engagement du Département mais remarque que le label Grand Site ne survivra pas pour autant puisqu'il ne

dispose pas de financement propre. Si cette voie est maintenue, l'autodestruction du territoire s'en suivra.

Le Parc constitue une véritable plus-value pour les petites communes.

Nicolas Dumont remarque que le Département se désengage également du PAPI en demandant un effort financier pour la partie ingénierie, aux EPCI.

Patricia Poupart considère que le PNR constitue un outil véritable pour le Département autant que pour la Région et le territoire. C'est un projet réellement partagé depuis longtemps. Si des rapprochements doivent être actés entre les deux syndicats et qu'une véritable envie d'aboutir existe, les pistes peuvent être approfondies sous des délais raisonnables.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h15.

Fait à Abbeville, le 5 juillet 201

Le secrétaire de séance,  
Claude JACOB



Les délégués